

L'ÉCHO DU RELAIS

Le journal du Relais Parents Assistants Maternels de la Bretagne romantique

N°41

MAI - JUIN - JUILLET 2022



Edito

A l'occasion du Printemps du Relais, nous avons choisi le thème « Osez le bien-être ! »

C'est en effet une grande partie du travail des assistants maternels de veiller au bien être des tout petits.

Du 23 mai au 3 juin, des ateliers très différents sont proposés sur ce thème. N'hésitez pas à vous inscrire, les ateliers sont ouverts à tous et gratuits ! Ce service a pour objectif de prendre soin de vous, de votre bien-être en tant que professionnel, cela fait partie des missions du RPAM de vous accompagner dans l'exercice de votre profession.

Je suis ravi aussi de vous annoncer l'arrivée depuis le 03 Mai d'Aurélie FOULON qui remplacera Pauline DUHÉ pendant son congé maternité. Aurélie a une formation d'éducatrice spécialisée et une expérience riche d'accompagnement. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre Communauté.

Agréable Printemps à tous,

Jérémy LOISEL,

Vice-président en charge de l'enfance-jeunesse et de la culture

AGENDA

POUR TOUS

METTONS LE NEZ DEHORS

Ateliers nature animés par Nicolas Hyon
Mettez Le Nez Dehors avec les petits et faites leur découvrir la nature.

LES VENDREDIS DU 6 AU 20 MAI

Tressé et ses environs
9h30 et 10h30

ATELIER PETITS LECTEURS

Venez profiter avec les enfants, d'un temps de lectures soigneusement sélectionnées par une animatrice du RPAM et la bibliothécaire.

MERCREDI 22 JUIN

Meillac - Médiathèque - 9h15

VENDREDI 24 JUIN

Hédé-Bazouges
Bibliothèque - 10h

ALORS ON JOUE ?

Un temps de jeu adapté aux tout-petits, à la ludothèque
Au bois des ludes, autour d'un thème différent à chaque fois afin de varier les plaisirs.

VENDREDIS 20 MAI ET 1ER JUILLET

Tinténiac - Ludothèque - 10h

POUR LES ASSISTANTS MATERNELS

BOUGEONS ENSEMBLE

Du matériel pour grimper, sauter, ramper dans un espace sécurisé... Nolwenn Marsais, psychomotricienne, vous invite à observer les enfants bouger.

LES LUNDIS DU 13 JUIN AU 4 JUILLET

Saint-Domineuc - Salle Pierre Bertel
9h30 et 10h45

Le bien-être des enfants



Le bien-être des enfants est au cœur de votre profession. Nous vous partageons « **Les 10 grands principes pour grandir** » de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant qui peuvent vous inspirer pour que l'enfant vive au mieux ces temps d'accueil chez vous.

- 1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9 Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
- 10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Source : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/accueil_jeune_enfant_cadre_national.pdf



Assistants maternels : évolution du cadre de l'agrément

Plusieurs décrets sont venus modifier l'agrément des assistants maternels en 2021. Concrètement, **voici ce qui change** :

L'assistant maternel détermine librement le nombre d'enfants accueillis dans le respect du cadre de son agrément et du nombre de mineurs sous sa responsabilité. Il doit toujours déclarer les arrivées et départs à la mission agrément.

> Un agrément, par principe c'est 4 enfants

Le nombre d'enfants qu'un professionnel est autorisé à accueillir en sa qualité d'assistant maternel dans le cadre de son agrément est de quatre. Les enfants de l'assistant maternel ne sont plus comptabilisés dans l'agrément. Tout professionnel peut demander une extension de son agrément à 4. Le refus doit être motivé par le conseil départemental par les critères énoncés dans le référentiel agrément.

> Le premier agrément, c'est 2 enfants minimum.

L'agrément initial autorise l'accueil de 2 enfants au minimum et jusque 4 enfants, sauf si les conditions d'accueil ne le permettent pas.

> Pas plus de 6 enfants de moins de 11 ans sous la responsabilité exclusive de l'assistant maternel, dont au maximum 4 enfants de moins de trois ans.

Sont considérés « sous la responsabilité exclusive » : tous les enfants de moins de 11 ans qui sont seuls avec l'assistant maternel, ceux accueillis dans le cadre de son activité professionnelle, et aussi les autres enfants présents sur le lieu d'accueil (les enfants de l'assistant maternel, petits-enfants, les copains, ...) Ne sont pas comptabilisés les enfants qui sont à l'école ou sous la garde d'un autre adulte.

ATTENTION si votre agrément date d'avant 2021, ces changements ne s'appliquent pas automatiquement, vous devez contacter le service agrément. La mission agrément est votre interlocuteur. Prenez contact avec eux pour toute question

missionagrémentcombours
@ille-et-vilaine.fr

Exceptionnellement, l'assistant maternel peut accueillir plus d'enfants qu'indiqué dans son agrément :

- Sans jamais dépasser 4 enfants de moins de 3 ans
- Si les conditions de sécurité sont réunies
- Sans dépasser le nombre d'enfants de moins de 11 ans sous sa responsabilité exclusive

	Agréé pour moins de 4 enfants	Agréé pour 4 enfants
Pour répondre à un besoin ponctuel de manière limitée dans le temps ≤ 50 heures par mois : Information au Département dans les 48h <i>Remplacer un collègue ou répondre au besoin d'un parent en parcours d'insertion professionnelle...</i>	L'assistant maternel peut accueillir en plus +1 enfant supplémentaire	
Pour répondre à un besoin spécifique Autorisation préalable du Département <i>Période d'adaptation, accueil de fratrie...</i>	Dépassement de la capacité d'accueil jusqu'à 4 enfants	Dérogation possible pour accueillir + de 4 enfants
Pour répondre à un besoin exceptionnel, temporaire et/ou imprévisible mois de 55 jours par an Déclaration au Département dans les 48h <i>Vacances scolaires...</i>	Le nombre d'enfants de moins de 11 ans sous la responsabilité exclusive peut-être augmenté de 2 (soit 8 mineurs de moins de 11 ans maximum)	

ET EN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS ?

Nombre d'assistants maternels pouvant exercer en MAM

Le nombre d'assistants maternels pouvant exercer dans une même maison d'assistants maternels est de **1 à 6 professionnels, dont au maximum 4 simultanément**. Désormais un assistant maternel seul peut accueillir des mineurs au sein d'un lieu appelé « maison d'assistants maternels », distinct de son domicile.

Nombre d'enfants pouvant être accueillis en MAM

Le nombre d'enfants simultanément accueillis dans une maison d'assistants maternels ne peut excéder **20 dont un maximum de 16 enfants de moins de 3 ans**.

PRINTEMPS DU RELAIS :

Osez le bien être ! du 23 mai au 3 juin 2022



LUNDI 23 MAI

PLIC, PLAC, PLOC, DES BULLES !

• Saint-Pierre de Plesguen
Maison de l'Enfance
10h

COOL, RELAX

Un moment à partager entre enfants et adultes, pour se relaxer, découvrir, explorer, expérimenter, s'amuser en mouvement, en musique et s'offrir le bonheur de la créativité ! Animé par Christelle de la compagnie les voyageurs immobiles.

• Meillac - Salle de motricité
de l'école
9h30 et 10h30



MARDI 24 MAI

MIAM, UN SMOOTHIE

• Tinténiac - Espace Enfance
9h30

C'EST DOUX, ÇA PIQUE, ÇA GRATTE...

• Tréméheuc
10h

MER. 25 MAI

DES HISTOIRES TOUTES DOUCES

• Saint-Domineuc
Espace-jeu l'îlot bout'chou
10h

LUNDI 30 MAI

MOVE YOUR BODY

• Saint-Pierre de Plesguen
Maison de l'Enfance
10h



DES HISTOIRES TOUTES DOUCES

• Pleugueneuc - Bibliothèque
10h

CONFÉRENCE : DEVELOPPER L'ESTIME DE SOI : CELLE DES ENFANTS, CELLE DES PARENTS ET DES PROS

Comment se construit l'estime de soi chez les enfants ? Quelles sont les conditions qui permettent d'installer en nous une bonne estime personnelle ? Monica Mejia, psychologue clinicienne, répondra à toutes vos questions.

• Saint-Pierre de Plesguen - Salle des fêtes
20h

MARDI 31 MAI

PICASSO OU MONET ?

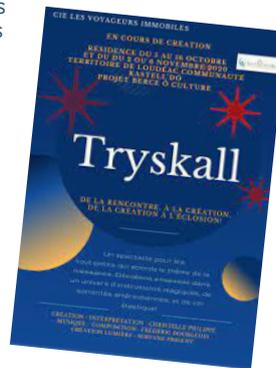
• Bonnemain - Salle sous la bibliothèque
10h

SPECTACLE : TRYSKALL

Un spectacle pour les tout-petits qui aborde le thème de la naissance.

D é c o l l o n s ensemble dans un univers d'instruments magiques, de sonorités amérindiennes, et de vol élastique !

• Québricac
Salle de la Nouasse
9h30 et 10h45



MER. 01 JUIN

C'EST DOUX, ÇA PIQUE, ÇA GRATTE...

• Hédé-Bazouges
Espace jeu babyzouges
10h

SPECTACLE : TRYSKALL

Spectacle aérien autour de la naissance

• Québricac - Salle de la Nouasse
18h30



JEUDI 2 JUIN

C'EST TOUT DOUX DANS LA TENTE...

• Combourg - Salle de danse du Complexe sportif
10h

VEND. 3 JUIN

ARGILE ET BARBOTINE...

• Dingé - Maison de l'Enfance et des familles
10h

Inscriptions à partir du 09 mai 2022
à rpam@bretagneromantique.fr ou 02.99.45.20.12